



RÉUNION du Comité d'Etablissement DO Ile de France

CE du 26 Avril 2012

Les représentants de la CGT :

Elus Titulaires :

Mr DEBAR Philippe
Mme SHYU Kai Ly
Mr PALAU Jean Marc
Maîtrise : Mme BENAIZE Véronique

Elus Suppléants :

Mme THOMAS Corine
Mme PADONOU-LOKO Emmanuelle
Mr GERBER Serge
Maîtrise : Mr SALAUN Alain

Représentant Syndical CGT :

Mr MONFORTE Norbert

Principaux points à l'ordre du jour :

- **Fonctionnement du CE :**
 - Commission économique
 - ASC
- **Points AVSC (OPEN, Fibre et parcs)**
- **Bilan social**
- **Rapports des médecins**
- **Modèle de vente en AE**
- **Fermetures de deux boutiques sur l'ADPP**
- **Info sur FTTH**

Bilan social 2011

Le bilan social présenté donne des éléments chiffrés sur les thèmes essentiels de la vie sociale de notre DO : emploi, salaires, hygiène et sécurité, conditions de travail, formation... les chiffres donnés le sont sur l'ensemble de la DO. Malheureusement, France Télécom se refuse toujours à communiquer les chiffres par unités.

L'emploi

L'emploi est en baisse sur notre DO : moins 4,7%, soit 552 emplois supprimés, pour l'essentiel en catégorie C (- 551), alors que les effectifs des catégories E à G sont en hausse de 8,4%.

Le taux de féminisation (*un des objectifs affichés de la direction*) est en baisse tous les ans à 38,2% contre 42,1 % en 2008 et 44,9 en 2005 ! La DO est d'accord sur le constat, à savoir, ça ne va pas. Mais apparemment ne sait ni pourquoi, ni comment rectifier ! Pour corriger, c'est mal parti puisque les recrutements féminins sont eux aussi en baisse à 25% contre 46,7% en 2007 !

La moyenne annuelle des sous-traitants dans les UI représente 1025 salariés.

La CGT revendique la ré-intériorisation des activités sous-traitées et l'embauche, à FT, en CDI de ces salariés.

Alors que l'entreprise n'arrête pas de vanter les milliers d'emplois (10000) que « le France-Télécom nouveau » est censé créer, ce bilan confirme que, montre que si le nombre d'embauches augmente, le nombre de départs reste toujours très nettement supérieur.

Les promotions

Le pourcentage de salariés promus (8,7%) augmente par rapport à 2009 (7,7%) mais est stable par rapport à 2008 (8,5 %). Mais, cette moyenne cache de fortes inégalités : alors que le taux de promotion est de près de 13% en bande E, de 10% en bande F, il n'est que de 5,4% en bande C. Aucune explication convaincante n'a été fournie par la direction pour expliquer ces inégalités.

Travailleurs Handicapés

La politique de la DO pour l'insertion des travailleurs handicapés demeure **lamentable** !!! Effectifs en baisse de 6,6% (*déjà -6% en 2010 !*).

La DO est visiblement à la pointe pour une entreprise citoyenne !!!

Accidents de travail ou de trajet

Si les 2 indicateurs liés aux AT : TFRAC (*fréquence*) et TGRAC (*gravité*) semblent baisser par rapport à 2009 et 2010, ils sont en hausse importante par rapport aux années 2006, 2007 et 2008.

Rémunérations

La rémunération mensuelle moyenne brute augmente de 2,37% (*contre 3,7% l'année dernière*). Comme pour les promotions les inégalités sont patentes : catégorie B= 1,69%, C= 1,434%, alors que pour les bandes E et F nous avons respectivement + 2,46% et + 3,6%.

Ces inégalités inacceptables sont dues principalement aux primes à périodicité non mensuelle qui représentent en moyenne 22,7% au niveau G et 3,9% en C. Ces primes creusent aussi l'écart entre les hommes et les femmes : 6,6% pour les femmes contre 8,3% pour les hommes en moyenne.

La CGT revendique depuis toujours des augmentations du salaire de base et non des primes ! Des augmentations qui permettent de rééquilibrer les écarts de salaires alors que ceux-ci s'accroissent encore en 2011 : 2,57 contre 2,56 en 2010 et 2,45 en 2008 !

Passons sur les erreurs de chiffres, les absences de certains indicateurs légaux, et au delà des nombreuses questions restées sans réponses, force est de constater que ce bilan traduit, encore une fois, le recul du social dans notre entreprise. Recul au profit des actionnaires qui eux vont percevoir au titre de 2011 des dividendes en hausse !

Inégalités de promos, inégalités salariales en hausse, féminisation, recrutement, insertion des travailleurs handicapés, accidents, etc... :

**En 2011, comme en 2010, le bilan est encore négatif !
Seule l'action du personnel avec la CGT pourra
imposer un « nouveau France Télécom !!! »**

Projet d'adaptation du modèle de vente du marché entreprise

Le projet d'adaptation du modèle de vente n'offre, en l'état, pas suffisamment de garantie et de transparence pour que les vendeurs puissent se positionner en toute sérénité sur les nouveaux métiers.

Au vu du projet présenté, certains risques sont identifiés :

- risque de conflit d'intérêt entre vendeurs généralistes et vendeurs spécialisés. L'arbitrage demandé aux responsables ne permet pas la résolution objective des litiges.
- Risque d'iniquité dans la répartition des potentiels clients.
- Risque sur les entretiens qui ne doivent pas faire l'objet de règlement de compte de la part de qui que ce soit et doivent se dérouler avec un minimum de respect et d'objectivité. Le processus ne doit pas être l'occasion d'une sélection qui serait discriminante et « à la tête du client ».
- Risque de personne écartée, chacun doit pouvoir trouver une place qui lui convienne dans cette nouvelle organisation.
- Risque de surcharge de travail

Le modèle de vente proposé ne peut fonctionner séparément du reste des salariés des AE, en particulier des services avant-vente, des services de l'environnement de la vente, Ascoms, des back-offices et autres services transverses. Nous serons particulièrement vigilants sur l'impact en termes de surcharge de travail et de risques psychosociaux que pourra avoir cette organisation.

Les élus CGT demandent le développement d'un fort taux de féminisation avec pour objectif la parité.

Compte tenu de toutes ces incertitudes et en absence d'informations plus précises et complètes de la part de la direction sur ces différents sujets, nous ne sommes pas en capacité de rendre un avis tranché lors de cette consultation du CE. En conséquence les élus CGT du CE s'abstiennent sur la mise en œuvre de ce projet. D'autant plus que nous n'avons pas le dossier sur l'évolution de la PVV.

Résultat du vote : Pour 6 (CFDT et CGC) ; abstentions 15 (CGT, SUD et FO)

Information sur FTTH.

Agréable surprise de voir un intervenant FT passionné par son métier et sachant communiquer sa passion. Rarement (*pour ne pas dire jamais*) un expert de France Télécom n'a su retenir l'attention des élus avec autant d'enthousiasme.

L'information sur FTTH, même si le côté réglementaire est la partie la plus rébarbative du sujet, a été un moment d'échange entre les élus et l'intervenant.

En effet il est difficile de définir une organisation du travail dans le maquis réglementaire organisé par l'ARCEP et le gouvernement. Les règles sont en perpétuel changement. De nouvelles décisions de l'ARCEP au mois de juillet auront une incidence sur les organisations du travail.

Les canaux de ventes de la fibre aussi bien en interne qu'en externe ne sont pas satisfaisants. Trop de rétractations de la part des clients (30% environ). Le taux de pénétration reste encore très faible. 10% seulement sur un immeuble fibré. 16% au bout de 2 ans ½ alors que le taux visé est de 32 à 37%.

Les techniciens signalent le manque de jugement dans le ciblage du client et sur les zones de déploiement.

Déployer le FTTH sur des zones couvertes par l'ADSL avec des débits compris entre 15 et 20 mégas ne semble pas judicieux. Les clients qui n'ont pas d'équipements de dernière génération (TV HD, console de jeux en réseau...) ne voient pas la différence.

Mais les grands perdants sont les techniciens FT et l'emploi. La production est totalement sous-traitée. Les 10% qui reviennent à nos techniciens sont les échecs de production des sous-traitants. Comme si l'on donnait un os à ronger à un chien.

Comment avoir un SAV de qualité si l'on ne maîtrise pas le réseau FTTH de bout en bout, de sa conception à sa construction ? Alors que l'on nous rabâche qu'il faut céder de 20% à 30% de travail à un sous-traitant pour qu'il puisse maîtriser l'activité ? Ou bien est-ce juste un problème économique ?

Deux constats pour la CGT :

Le premier c'est que la privatisation de FT et l'ouverture à la concurrence ont entraîné un salmigondis au niveau de la réglementation que les opérateurs eux-mêmes ont du mal à décortiquer.

Le deuxième est que l'emploi n'est pas au rendez-vous. La sous-traitance à 100% de la construction du réseau est le choix de nos directions. Choix politique et dogmatique ! La CGT combat ce choix et mettra tout en œuvre pour que FT garde la maîtrise technique du réseau fibre avec des personnels en nombre suffisant et bien formés

AVSC :

1. Information consultation sur le projet de géographisation et accroissement des activités OPEN AVSC IFSE

Bien que conscients des données économiques et stratégiques de l'offre OPEN pour l'entreprise et l'avenir de ses salariés, les salariés de l'AVSC ISE ne peuvent que constater, une fois de plus, que l'AVSC ISE n'accompagne pas ses salariés à hauteur des enjeux, et ne respecte pas l'avis du Comité Central de l'unité Economique et Sociale CCUES.

A contrario de l'avis du CCUES, l'AVSC ISE préfère demander à ses salariés de consentir tous les efforts, sans la moindre contrepartie. Aucune reconnaissance collective, ni en termes financiers, ni en termes de reconnaissances des compétences nouvelles qui seront acquises ou développées alors qu'il est prévu cinq semaines de formation.

Ce changement d'activité amènera, nécessairement, une surcharge mentale importante pour les salariés concernés : acquisition approfondie de l'environnement et des offres mobiles.

Nous entendons faire respecter les accords nationaux et les principes de mobilités basés essentiellement sur le volontariat. Les mobilités à l'initiative de l'entreprise doivent être limitées au cas de disparition d'un métier.

Les volontaires ne sont pas si nombreux contrairement à ce que prétend le directeur de l'AVSC ISE. Avec la CGT les salariés doivent se mobiliser pour exiger des embauches. Résultat du vote : 11 contre (CGT et SUD) ; 2 pour (CGC) et 8 abstentions (CFDT et FO)

2. Information consultation sur le projet d'accroissement des activités du parc Fibre à l'AVSC OF

Tout comme les salariés de l'AVSC IFSE, la décroissance du parc home va conduire les salariés à monter en compétence sur la Fibre et à devenir polyvalents. Ceci se fera sans reconnaissance ni financière, ni en terme de promotion. Par ailleurs, Le travail sur plusieurs domaines va engendrer une surcharge mentale que la direction se refuse à réellement prendre en compte. Enfin, ce projet est bâti sur des estimations d'évolutions d'activités ce qui, bien évidemment ne permet pas une véritable visibilité et accroît encore l'incertitude pour les collègues. Résultat du vote : 11 contre (CGT et SUD) ; 6 pour (CFDT et CGC) et 4 abstentions (FO).

3. Information consultation sur le projet de création de parcs sur l'assistance commerciale home Ile de France

Ce point a été renvoyé à une prochaine séance car le CHSCT n'a pas encore rendu son avis. Si le CHSCT devait voter une expertise, ce renvoi pourrait être renouvelé.

Fermeture des boutiques de Chelles et de Bagnolet

A la demande des élus CGT du CE, la direction a décidé de présenter les perspectives d'implantation des boutiques FT au sein de l'ADPP.

L'« ambition » 2012-2013 de la Direction de l'ADPP est de fermer 5 boutiques en 2012 (sic !), et d'ouvrir 2 boutiques courant 2013. Aujourd'hui on nous présente les fermetures de Chelles et de Bagnolet. La direction justifie notamment les fermetures par le contexte économique et social, la crise financière et l'arrivée de Free, sans pouvoir cependant expliciter la pertinence économique de ces fermetures et l'impact qu'elles pourront avoir. L'argument principal étant le fait qu'elles soient dernières en nombre de placements par rapport aux autres boutiques FT de l'ADPP de même taille. Comme nous l'avons déjà dit il y aura toujours un dernier mais cela ne prouve pas que la boutique soit déficitaire. On nous donne le nombre de placements mais pas la valeur en euro qu'ils représentent, par contre on affiche le montant annuel du loyer et des « charges » de personnel.

Dans les deux cas une boutique Photo Service de la GDT (*Générale de Téléphonie*) se trouve à proximité. Comme nous l'avons dit depuis des années, la cohabitation de 2 boutiques vendant les mêmes produits, avec la même enseigne, à quelques mètres de distance ne pouvait pas durer.

France Télécom abat ses cartes et révèle, tout en refusant, évidemment, de le reconnaître, que ses motivations sont strictement financières. Elle préfère des salariés moins payés, ayant moins de garanties sociales.

Une fois de plus pour garantir aux actionnaires leur rente, France Telecom fait le choix de baisser la masse salariale par le transfert des activités de ventes vers les autres réseaux de distribution moins « chers ».

Les élus ne sont pas dupes, il se cache derrière cette action un vrai projet de réorganisation du réseau de distribution. Sur le périmètre de l'ADPP il y a aujourd'hui plus de boutiques partenaires (*photo service, photo station, mobistore...*) que de boutiques FT.

C'est pourquoi les élus CGT ont demandé la présentation rapide du schéma directeur de la distribution sur le périmètre de la DO, incluant les boutiques FT, les boutiques de la GDT (Photo Service, Photo Station) et les boutiques partenaires Mobistores et autres, pour avoir une meilleure visibilité sur l'ensemble du territoire de l'Île de France.

Il appartiendra à la Direction de la DO de nous faire un bilan des fermetures avec l'impact sur le nombre de clients.

Concernant le personnel impacté par les 2 fermetures nous voyons que cela devient de plus en plus difficile notamment pour les managers et adjoints de boutique. En effet un des managers se retrouve adjoint et un adjoint garde son poste d'adjoint mais assorti d'un plan de développement des compétences. Pour les vendeurs les choix 1 ou 2 ont été validés.

Une proposition des élus de relocalisation de la boutique de Chelles en centre ville a été refusée par l'entreprise en s'appuyant sur le rapport d'un audit peu convaincant.

Seuls les élus CGT ont émis un avis négatif, tous les autres élus se sont abstenus.

Pour sa part, la CGT agira avec les salariés des boutiques France Télécom comme avec ceux des boutiques « partenaires » pour que les droits sociaux et salariaux soient harmonisés vers le haut, et même accrus pour tous.

Rapport d'activité des médecins du travail et rapport administratif et financier du SST en 2011.

La médecine de prévention à la DO IDF comprend :

10 médecins dont 6 à temps partiel ; 13 infirmières ; 3 secrétaires médicales ; 10 cabinets médicaux et locaux médicaux annexes. Cela représente un budget annuel de 2635K€. Elle a en charge le suivi médical de 10976 salariés.

Les médecins font un bilan plutôt mitigé.

Sur les moyens de fonctionnement du SST, ils notent certains progrès, notamment sur le plan des moyens informatiques, sur le programme de mise en conformité des locaux qui est en fin de déploiement.

Cependant, ils attendent encore des progrès sur la pluridisciplinarité notamment pour son articulation avec le SST. De même, ils attendent de France Télécom une véritable coordination des intervenants en santé sécurité.

Par ailleurs, ils soulignent que les managers de 1er niveau sont en situation très fragile : « Les règles managériales ne sont parfois plus assez lisibles pour les responsables d'équipe. »

Certains médecins soulignent que l'augmentation de l'autonomie chez nombre de conseillers clients, la plus grande latitude laissée pour gérer la prise de pauses se fait sans que cela n'impacte négativement les résultats. De même pour le wrap up libre. « ...une plus grande confiance accordée aux conseillers diminue leur état de stress, améliore leurs conditions de travail et n'impacte pas la performance économique ». Depuis le temps que la CGT le disait et que France Télécom refusait de l'entendre, malheureusement, il aura fallu de nombreux drames pour que les alertes syndicales puissent être entendues.

Mais, nous avons aussi pu noter quelques inquiétudes. Par exemple sur le poids toujours important des directions métiers dans les modifications de process ou les réorganisations ; ou sur des objectifs inatteignables qui génèrent du stress quelquefois encore accru par des pressions managériales délétères ; ou encore sur le fait que la performance des uns engendre, sans modification d'effectif de la pression supplémentaire pour d'autres.

La CGT a alerté la direction sur le fait que France Télécom semble reprendre le chemin destructeur des années passées. En effet, lors de cette séance, nous avons eu à examiner pas moins de 6 réorganisations (3 pour les AVSC, 2 pour l'AD PP et 1 pour les AE). Les mêmes causes produisant généralement les mêmes effets, poursuivre dans cette voie engagerait la responsabilité de France Télécom, de la DO et de son directeur.

Malgré certaines remarques positives des médecins, nombre de leurs inquiétudes rejoignent les nôtres, et confortent notre démarche.

Pour la CGT et ses élu(e)s au CE, nous partageons l'analyse des médecins. La dimension humaine, la dignité sont essentielles pour un mieux être au travail. Vigilance et mobilisation restent les seules armes des salariés pour s'opposer à la dictature financière qui pousse à reléguer la sécurité et les conditions de travail au second plan.

Commission économique :

Dans la suite du dernier CE où les élus avaient voté la création d'une commission économique, le CE a élu les membres de cette commission. C'est Jean Marc Palau de la CGT qui est chargé de sa présidence. Tous les membres (1 par OS) ont été élus à l'unanimité.

La direction a informé le CE qu'elle allait contester cette commission devant le Juge. Elle engagera la procédure contre le CE, dès que le PV du CE du 29 mars aura été validé.

La commission économique a la possibilité de désigner un expert indépendant pour examiner les comptes de l'entreprise (en l'occurrence la DO IdF). Que peut-il bien y avoir dans les comptes qui gêne la direction au point qu'elle préfère dépenser des sous (les nôtres !) plutôt que de communiquer à un expert indépendant tous les éléments nécessaires ? Affaire à suivre.

Activités Sociales et Culturelles :

1. Modalités programme vacances hiver printemps 2012/2013 :

Les élus CGT se sont abstenus en raison de la baisse drastique du budget du catalogue. En effet, SUD et la CFDT en élaborant et votant un budget commun avaient en début d'année acté cette diminution (*voir précédent compte rendu*). Baisser de 50% le budget c'est forcément baisser la qualité et le nombre d'offres. Nous ne sommes pas surpris de l'attitude de la CFDT qui depuis la création des CE milite pour des chèques vacances et est contre les catalogues.

En revanche, précédemment, SUD s'était toujours prononcé pour la création d'un catalogue sur des valeurs de solidarité proches de celles de la CGT.

Aujourd'hui, les orientations prises par ces OS risquent de nous mener sur le chemin de la disparition, à terme, du catalogue.

La CGT n'a, cependant, pas voté contre car elle se bat et continuera de se battre pour que le CE joue son rôle et travaille à des catalogues dignes de ce nom comme c'est le cas dans les gros CE qu'elle dirige EDF, SNCF... C'est d'ailleurs pourquoi, lors du vote du budget prévisionnel, elle avait proposé de doubler le montant alloué aux différents catalogues.

Le programme a finalement été adopté par 11 voix pour (SUD et CFDT), 4 contre (FO) et 4 abstentions (CGT).

2. Cadeau de fin d'année aux ouvriers actifs et TPS :

La décision votée par la majorité des élus est la suivante :

Au choix (à effectuer sur le site dédié) un colis (valeur de 70€ port compris)

- Un panier cadeau équitable : Andines (*bijoux*)
- Un panier cadeau équitable : Andines (*produits de Palestine*)
- Un panier cadeau équitable : Andines (*Bien être*)
- Un panier cadeau équitable : 100% Équitable (*produits du terroir gastronomique*)
- Un panier cadeau produits régionaux du terroir : Fleurons de Lomagne (*produits du Gers*), « *pousse rapière et foie gras* »
- Un panier cadeau produits régionaux du terroir : Fleurons de Lomagne (*produits du Gers*) « *produits de la région* »
- Un panier « *champagne et chocolat* » : La table de Cana

Ou un chèque cadeau CADHOC d'une valeur de 70€. Par défaut, les OD ne s'étant pas inscrit sur le site recevront le chèque cadeau CADHOC.

L'année dernière, le vote du CE avait validé l'envoi par défaut d'un panier cadeau équitable. Ce qui correspondait au souhait de la CGT. En effet, d'une part la notion « *équitable* » n'est pas, pour la CGT, un vain mot ; d'autre part, nous l'avons déjà dit, ce type de redistribution (*favorisée par ce choix*) qui éloigne les salariés de leur CE, n'est pas conforme à nos valeurs, pas plus qu'à celles qui ont présidées à l'instauration de la prise en charge des ASC par les CE.

Par conséquent, alors que l'année dernière nous avons voté pour le choix proposé, cette année, nous avons voté contre.

En revanche, cette année, SUD a rejoint la CFDT, FO et la CGC farouches défenseurs de la « *redistribution* ». Résultat du vote : Contre 4 (CGT) ; pour 17 (SUD, FO, CFDT et CGC).

3. Cadeau de fin d'année aux ouvriers retraités inscrits au CE :

Au choix (à effectuer sur le site dédié) un colis (valeur de 40€ port compris) d'un des colis suivants :

- Un panier cadeau équitable : Andines (*sac à dos*)
- Un panier cadeau équitable : Andines (*Bien être*)
- Un panier cadeau produits régionaux du terroir : Fleurons de Lomagne (*produits du Gers*)
- Un panier « *chocolat/champagne* » : La table de Cana

Il n'y aura pas d'attribution ni d'envoi systématique par défaut. Tout en déplorant que tous les paniers proposés ne soient pas choisis dans une gamme « *équitable* », nous avons approuvé cette décision. En effet, la CGT se bat (*seule et même quelquefois contre tous*) pour que les retraités ne soient pas « *oubliés* » dans les ASC. Résultat du vote 15 pour (SUD CGT CFDT) et 6 contre (FO CGC)

4. Cadeau Noël enfants 2012

Alors que le choix proposé aux ouvriers-droits par la sous commission enfance pour les petits (0 à 10 ans) était à effectuer entre un abonnement à une revue (*environ 30€*) et un jouet (*environ 35€*) à choisir sur un catalogue (*prestataire Pintel*), une coalition de dernière minute incluant SUD CFDT FO et CGC a présenté une autre proposition.

La seule différence est l'ajout, par cette « *étrange* » alliance, de la possibilité de choisir un chèque multi-enseignes pour les enfants de 0 à 10 ans. Pire, en cas de non choix, c'est ce chèque qui sera envoyé d'office.

Nul n'ignore que, nombre de familles, confrontées à des difficultés de pouvoir d'achat, utiliseront ce chèque pour autre chose qu'un cadeau pour les petits. L'objet même de cette prestation pour les petits deviendrait ainsi détourné et sans effet.

Questions :

- en matière d'ASC, à quoi sert un CE si sa seule fonction est de redistribuer la subvention sans autre réflexion ?
- à quoi servent les élus si leur seule fonction est de permettre à l'employeur de se décharger de sa responsabilité sur la faiblesse des salaires ?
- à quoi servent les votes des salariés qui font confiance à certaines OS si celles-ci se comportent comme les alliés objectifs du patron ?

De plus, soulignons que cette situation, méprisante pour le travail des membres de la sous commission enfance, risque d'hypothéquer les autres choix offerts par les prestataires, tel Pintel par exemple, avec les prix qu'il offre sur son catalogue de jouets.

Refusant ce qui apparaît désormais, de plus en plus, comme une volonté dogmatique de pratiquer la redistribution des subventions la CGT a voté contre cette décision qui a finalement été adoptée par 17 voix. La CGT ne refuse pas une part de redistribution, mais trop c'est trop !

Refusant les pratiques odieuses de certains élus à l'égard des commissions et sous commissions ; refusant de perdre du temps à travailler pour rien ; refusant que la commission ASC continue de survivre sans président(e) ; la CGT réfléchit à sa participation à cette commission.

Pour les autres prestations, la décision a été la suivante :

Pour les enfants de 11 à 16 ans au 31 décembre 2012 : un chèque CADHOC de 50€ ; ou un chèque LIRE de 50€ ; ou un chèque DISQUE de 50€ ; ou un chèque LIRE de 25€ et un chèque DISQUE de 25€. En cas de non choix c'est le chèque CADHOC qui sera envoyé automatiquement

Pour les jeunes (de 17 à 20 ans) : un chèque LIRE de 50€ ; ou un chèque DISQUE de 50€ ; ou un chèque LIRE de 25€ et un chèque DISQUE de 25€. En cas de non choix un chèque LIRE de 25€ et un chèque DISQUE de 25€ seront envoyés automatiquement.